

JOURNÉES INTERNATIONALES D'ÉTUDES D'ENFANCE ET PARTAGE

Les 20 et 21
novembre 2007

UNESCO, Paris

ÉTHIQUE ET PROTECTION DE L'ENFANCE : UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Plus d'informations sur : www.colloque.enfance-et-partage.org



Design : annaigbriand@hotmail.fr

www.enfance-et-partage.org
www.oijj.org



ÉTHIQUE ET PROTECTION DE L'ENFANCE : UN ENGAGEMENT COLLECTIF



La grande majorité des pays européens se penche en ce début de siècle sur sa jeunesse et par cela même sur son futur, en recherchant des solutions nouvelles, réalistes, efficaces pour l'enfance en difficulté. La protection de l'enfance consiste, par définition, à prévenir et répondre à toute forme de violence, d'exploitation et d'abus envers les enfants.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par 191 pays, a assuré à l'échelle internationale la reconnaissance de l'enfant comme Etre pourvu de droits et a reconnu la vulnérabilité liée à la condition de l'enfance.

Pour le 30ème anniversaire de sa création, l'association Enfance et Partage, qui lutte contre toute forme de maltraitance et pour la reconnaissance des Droits de l'Enfant, organise, en partenariat avec l'OIJJ (Observatoire International de la Justice Juvénile) des Journées Internationales d'Etudes : **“ Ethique et protection de l'enfance : un engagement collectif ”**.

Du 20 au 21 novembre 2007, cet événement international rassemblera praticiens et experts de pays et horizons professionnels différents. Ils échangeront leurs points de vue et expériences sur les questions d'éthique auxquelles ils sont régulièrement confrontés dans la pratique de leurs métiers.

La garantie du respect des Droits de l'Enfant et la promotion de la protection des mineurs dépendent, d'ores et déjà, de la création d'une éthique européenne et de standards minima d'actions : Quelle éthique pour les professionnels de l'enfance ? Quelles réflexions et bonnes pratiques peuvent être échangées entre les Etats européens ?

Ces journées s'adressent à tous les professionnels qui souhaitent approfondir leur réflexion personnelle et la confronter à celle des professionnels d'autres pays européens autour des thèmes suivants : Média et enfance en danger - Communication interdisciplinaire et secret professionnel - Mineur agresseur et victime à la fois - L'accompagnement du mineur en cas de défaillance parentale.

PROGRAMME

1

MÉDIA ET ENFANCE EN DANGER

Quelle influence et responsabilité des médias sur la perception collective de l'enfance en danger. Professionnels de l'enfance et des médias : une éthique commune à construire.

2

COMMUNICATION INTERDISCIPLINAIRE ET SECRET PROFESSIONNEL

Comment respecter la confiance des enfants et des familles ? Comment communiquer entre équipes pluridisciplinaires ? Que communiquer et pourquoi ? Une éthique à clarifier.

3

MINEUR AGRESSEUR ET VICTIME À LA FOIS

Quelle éthique pour les professionnels ? Comment appréhender un enfant agresseur et victime à la fois ?

4

L'ACCOMPAGNEMENT DU MINEUR EN CAS DE DÉFAILLANCE PARENTALE

Quelle éthique pour l'accompagnement juridique et humain des mineurs ? Jusqu'où aller sans se substituer à la famille ?

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ENFANCE ET PARTAGE

Depuis 30 ans, **Enfance et Partage**, association reconnue de Bienfaisance, lutte pour la reconnaissance et la défense des Droits de l'Enfant. En France, sa mission est de porter assistance aux enfants victimes de maltraitance, que ce soit de violences physiques ou psychologiques, de négligences graves ou d'abus sexuels. Enfance et Partage est présente sur tout le territoire Français par la présence de 27 comités locaux. Les missions de l'association se déclinent en quatre grandes thématiques :

Ecouter : Le **Numéro Vert** d'Enfance et Partage (**0 800 05 1 2 3 4**) a pour vocation d'écouter, de soutenir, de conseiller et d'orienter les enfants et adultes qui appellent. Il est assuré par une équipe de 50 bénévoles écoutants, issus de divers milieux professionnels (éducation, santé, social, juridique) et formés par l'association.

Conseiller et agir : le service juridique : Les équipes d'Enfance et Partage suivent l'évolution des dossiers des enfants et les accompagnent, ainsi que leurs familles, tout au long des procédures judiciaires, grâce à la collaboration de 50 avocats spécialisés dans les Droits de l'Enfant. Enfance et Partage, en se constituant partie civile aux côtés des familles et des victimes, peut avoir accès aux dossiers, défendre les intérêts de la victime et ainsi mieux faire entendre sa parole.

La désignation d'administrateur ad hoc : Enfance et Partage peut dans le cas où les parents sont défailants, c'est-à-dire quand ils ne pourvoient pas à la défense des intérêts de leur enfant ou sont eux-mêmes les auteurs des sévices, être nommée administrateur ad hoc. L'association reçoit alors un mandat du procureur de la République ou du juge d'instruction en charge du dossier qui lui confie la mission de représenter l'enfant en l'accompagnant devant les différents intervenants (experts, juge d'instruction,...) et de défendre ses intérêts tout au long de la procédure et jusqu'au jour du procès.

Accompagner : le suivi psychologique : A Paris, le service d'accompagnement et de suivi psychologique d'Enfance et Partage accueille les enfants et/ou leurs familles, des adolescents et des jeunes adultes, ainsi que des parents souvent ex-victimes et inquiets par rapport à leurs propres enfants. Ce centre de consultation est placé sous la responsabilité d'une psychologue clinicienne.

A l'étranger, Enfance et Partage s'engage dans des programmes d'aide aux enfants concernant la santé, la nutrition, l'hygiène, la scolarisation, la formation professionnelle et le développement économique. L'association est présente dans 7 pays en voie de développement : Bénin, Bolivie, Madagascar, Ile Maurice et Ile Rodrigues, Colombie et Philippines. Son soutien concerne près de 10.000 enfants et leurs familles.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE JUSTICE JUVÉNILE

L'Observatoire International de Justice Juvenile - OIJJ -, créé en 2003, a pour objectif principal de promouvoir une justice juvenile sans frontiere, ayant pour référence la Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée en 1989 par les Nations Unies et plus précisément les règles de Beijing concernant l'administration de la justice pour les mineurs, approuvées en 1985. Pour cela, l'OIJJ offre un service international et permanent destiné à promouvoir l'étude et l'analyse de la justice juvenile dans le monde et permettant la rencontre de professionnels du droit, de la criminologie, de la police, de la psychologie, de la sociologie, de l'éducation, etc.

A travers ses rencontres, l'OIJJ génère un forum d'envergure mondiale d'analyses et d'échanges de connaissances et d'expériences sur les législations, les modèles d'intervention et les recherches liés à la problématique de la délinquance juvenile.

En encourageant la création et le suivi de regroupements internationaux dans le domaine de la justice juvenile, l'OIJJ a pour but de contribuer à l'avancée et l'amélioration des législations nationales ainsi que de favoriser le développement de nouveaux programmes d'intervention éducative et de recherches relatives aux mineurs à risque d'exclusion sociale.

L'Observatoire offre aussi à ses usagers et collaborateurs une large base de données quotidiennement actualisée comprenant plus de 10.000 documents en tout genre (presse, événements, rapports, législations, formations, ...) en relation avec la délinquance juvenile et la justice du mineur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

www.colloque.enfance-et-partage.org



LIEU ET DATES :

Mardi 20 novembre de **14h00 à 18h00**

Mercredi 21 novembre de **9h00 à 18h00**

UNESCO (salle 12) 125, avenue de Suffren 75007 PARIS / **Métro** : Ségur ou Cambronne



CONTACT : Claudine Tanguy

colloque@enfance-et-partage.org

Enfance et Partage : 2-4, Cité de l'Ameublement 75011 PARIS

T : 01 55 25 65 65